

## **Demande de bourse du collège**

La demande de bourse du collège devra être réalisée prioritairement en ligne.

Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au [portail Scolarité-Services](#) du 2 septembre 2021 au 21 octobre 2021.

Deux possibilités s'offrent aux responsables d'élèves pour accéder à [Scolarité-Services](#) :

- se connecter avec son compte Educonnect
- se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant le compte Impots.gouv.fr, ou le compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Les familles rencontrant des difficultés avec la dématérialisation et le formulaire en ligne peuvent contacter le secrétariat de l'intendance au 04 75 44 98 57.